



Numéro de dossier : 1151013002

<b>Unité administrative responsable</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi.

Il est recommandé :

1. d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

-- Signé par Marc BLANCHET/MONTREAL le 2015-07-20 10:01:23, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Marc BLANCHET

-----  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe -  
Développement

Numéro de dossier : 1151013002